



Notre réf.: 25133/2018/SG/LCP/CNF/RAI-17

8 octobre 2018

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation du Gouvernement égyptien, la dix-septième session du Conseil régional I de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) aura lieu au Caire (Égypte), du 21 au 23 février 2019.

La session sera précédée de l'atelier sur les capacités d'encadrement des femmes en Afrique (16 et 17 février 2019), de la conférence régionale (18 et 19 février), de la réunion des experts de l'AMCOMET (20 février) et du segment de haut niveau de l'AMCOMET (21 février), qui se tiendront au même endroit.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la règle 21 du Règlement général de l'OMM, qui traite de la communication des noms des représentants. Dans ce contexte, je vous saurais gré de me communiquer dès que possible le nom et l'adresse des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et qui sera son suppléant, et de me faire parvenir en temps voulu les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

La règle 173, alinéa a), du Règlement général permet à tous les Membres de proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire, de préférence au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions. Je tiens en outre à appeler votre attention sur la règle 174, alinéa 8), du Règlement général, selon laquelle les présidents des conseils régionaux ou des commissions techniques peuvent proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le site Web consacré à la session, à l'adresse: <http://meetings.wmo.int/RA-I-17>.

Veuillez noter que le Congrès météorologique mondial n'a inscrit aucun crédit au budget ordinaire de l'OMM pour financer la participation des représentants de ses Membres aux sessions d'organes constituants, y compris les conseils régionaux, dans la mesure où les délégués représentent leurs gouvernements respectifs.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les demandes de visa dans le document d'information INF. 1(1) portant sur les dispositions d'ordre pratique pour la session, qui sera mis en ligne en temps voulu sur le site Web de la session.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

Veillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **30 janvier 2019**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse: registration@wmo.int.

Veillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux membres du Conseil régional I (Afrique) et aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



(P. Taalas)
Secrétaire général